

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2025

Le dix-neuf mai deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire.

Date de convocation : 15 mai 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean Paul JULIEN, Pierre-Alain MENNERON, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAUVET

Absentes : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé Alotto), Carole ANDRIES (donne pouvoir à Florent Cholat), Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Jean Paul JULIEN

### DEL2025\_042 : Forêt – Application du régime forestier sur de nouvelles parcelles

Suite à l'acquisition en 2024, de quatre parcelles boisées et en application du L 211-1 du code forestier, dans le cadre de la conservation et de la valorisation durable du patrimoine forestier public, il est proposé l'application du régime forestier à celles-ci.

### DÉSIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance totale (ha)	Surface proposée pour l'application du RF (ha)
CHAMPAGNIER	B	1	LES FAISSES	0,6680	0,6680
CHAMPAGNIER	B	2	LES FAISSES	0,1700	0,1700
CHAMPAGNIER	B	378	COTE FAUCHE	1,0330	1,0330
CHAMPAGNIER	B	380	COTE FAUCHE	0,4234	0,4234
				<b>TOTAL</b>	<b>2,2944</b>

La proposition d'application du régime forestier porte donc sur 2 ha 29 a 44 ca.

Vu la délibération n° 2022\_055 portant adoption du Plan de gestion de la forêt communale 2022/2036 du 29 août 2022 ;

Vu la délibération n°2024\_051 portant acquisition amiable de parcelles forestières – Canton Le Chargement du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De demander** l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de reconnaissance préalable à la demande d'application du régime forestier ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION**

Florent CHOLAT  
Maire

Jean Paul JULIEN  
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 23 MAI 2025  
Publié le : 23 MAI 2025